

ANNEXE N°1.2 A LA DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2026-XX

CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES
COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A
FISCALITE PROPRE

Électeurs concernés

Sont électeurs :

- les représentants désignés par les EPCI à fiscalité propre adhérents dont la délibération de désignation a été transmise au syndicat au plus tard le 22 juin 2026 à 18h00 ;
- à défaut, les présidents appelés à participer au vote en application de l'article 5 des statuts du syndicat.

Sièges à pourvoir :

- 4 délégués titulaires ;
- 4 délégués suppléants.

Calendrier des opérations électorales

Opération	Date
Date limite de réception des délibérations de désignation des représentants	22 juin 2026 à 18h00
Arrêt de la liste électorale	23 juin 2026 à 12h00
Date limite de dépôt des listes de candidats, déclarations individuelles de candidature et éventuelles professions de foi	1er juillet 2026 à 12h00
Diffusion aux électeurs des listes recevables et des éventuelles professions de foi	À compter du 3 juillet 2026
Ouverture du scrutin électronique	6 juillet 2026 à 9h00
Clôture du scrutin électronique	15 juillet 2026 à 12h00
Publication des résultats du scrutin	15 juillet 2026 à 17h00
Installation du comité syndical	14 septembre 2026

Observations

Les modalités d'établissement de la liste électorale, de dépôt des candidatures, de transmission des professions de foi, d'organisation du vote électronique, de dépouillement, de proclamation des résultats ainsi que les dispositions relatives à la protection des données personnelles sont définies à l'annexe 1.0 de la présente décision.

Fait à La Roche-sur-Yon,

Le 17 juin 2026

Le Président,

Éric HERVOUET